

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2494

3 novembre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| 360 Capital Management S.A. | 119704 | LLAP Kappa Holding Company, s.à.r.l. ... | 119686 |
| Agave S.A. | 119680 | Lormet SA | 119671 |
| Amarilux S.à r.l. | 119677 | Marine Investment Luxembourg S.à.r.l. | 119666 |
| BCD Travel Luxembourg S.A. | 119670 | Materis Luxembourg S.à r.l. | 119681 |
| Bykool S.à r.l. | 119667 | Mediacommunication S.A. | 119699 |
| Capital Partners Investments S à r. l. ... | 119671 | Montis S.à r.l. | 119683 |
| C.E.F.I. S.A. | 119688 | MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l. ... | 119684 |
| Cegelec SA | 119707 | MR Gestion S.A. | 119676 |
| Centrum Development S.à r.l. | 119704 | Novalis Real Estate Holding | 119706 |
| Collis S. à r.l. | 119683 | Parli Invest S.A. | 119682 |
| Compagnie de Gestion Foncière S.A. ... | 119684 | PI-TE S.A. | 119669 |
| Costa Buena | 119682 | Premier Estates | 119676 |
| ELECTEK Luxembourg S.A. | 119690 | Prologis European Holdings XII S.à.r.l. ... | 119707 |
| ElectraStar Holding S.A. | 119666 | QP Elgin Holdings S.à r.l. | 119668 |
| Emerald First Layer "E" S.A. | 119684 | Ravago S.A. | 119681 |
| Even Germany Eins S.à r.l. | 119682 | RE Constellation II S.à r.l. | 119701 |
| Farki Invest S.A. | 119698 | RE Constellation II S.à r.l. | 119695 |
| Finflor S.A. | 119690 | RE Constellation II S.à r.l. | 119695 |
| INGTEC S.à r.l. | 119689 | RE Constellation II S.à r.l. | 119695 |
| I.R.S.M. S.A. | 119668 | Somesid | 119704 |
| J2C Investments S.A. | 119670 | Villa SB 2006 S.A. | 119712 |
| Kalispera | 119706 | W2007 Parallel Amelia S.à r.l. | 119706 |
| Kalispera S.A. | 119706 | W2007 Parallel Blocker 4 S.à r.l. | 119706 |
| Kind S.A. | 119669 | WestLB International | 119667 |
| LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l. | 119699 | | |
| LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l. | 119712 | | |

ElectraStar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 108.109.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 17 mars 2006 que la personne suivante a été remplacée en tant que commissaire aux comptes de la société:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 47.771.

par

- INTERAUDIT, ayant son siège social 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 29.501.

Il résulte des résolutions des associés en date du 30 juillet 2007 que la personne suivante a été remplacée en tant que commissaire aux comptes de la société:

- INTERAUDIT Sàrl, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 29.501

par

- Monsieur Jonathan Scott-Barrett, né le 13 avril 1944 à Kampala (Uganda), et ayant son adresse à Walnut Cottage Midgham Park Midgham, RG7 5UG Reading Berkshire (Royaume-Uni).

- En date du 30 juillet 2007, le commissaire aux comptes de la société est Monsieur Jonathan Scott-Barrett, né le 13 avril 1944 à Kampala (Uganda), et ayant son adresse à Walnut Cottage Midgham Park Midgham, RG7 5UG Reading Berkshire (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007118278/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Marine Investment Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 13 septembre 2007 entre CEP II PARTICIPATIONS Sàrl SICAR et CEP III PARTICIPATIONS Sàrl SICAR que 250 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 25,- chacune représentant 50% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par CEP III PARTICIPATIONS Sàrl SICAR.

Depuis cette date, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

CEP II PARTICIPATIONS Sàrl SICAR: 250 parts sociales

CEP III PARTICIPATIONS Sàrl SICAR: 250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118279/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Bykool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 97.353.

Avis de résiliation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 10 décembre 2003 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

BYKOOL S.à r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 août 2007.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007118286/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

WestLB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

A. Verwaltungsrat

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates der WestLB INTERNATIONAL S.A. hat sich wie folgt geändert:

Mit Wirkung vom 20. Juli 2007 hat Herr Robert M. Stein sein Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrates niedergelegt.

Mit Wirkung vom 26. Juli 2007 hat Herr Dr. Matthijs van den Adel sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.

Mit Wirkung vom 15. August 2007 hat Herr Klaus-Michael Geiger sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.

Auf Vorschlag des Verwaltungsrates wurde Herr Werner Taiber mit schriftlicher Beschlussfassung vom 21. August 2007 zum Mitglied des Verwaltungsrates gewählt. Die Laufzeit seines Mandates endet mit der Generalversammlung des Jahres 2012.

Mit gleicher Beschlussfassung wurde Herr Dr. Norbert Emmerich zum Verwaltungsratsvorsitzenden gewählt und Herr Dr. Hans-Jürgen Niehaus zum stellvertretenden Verwaltungsratsvorsitzenden.

Aktuelle Zusammensetzung des Verwaltungsrates der WestLB INTERNATIONAL S.A.

Dr. Norbert Emmerich, Vorsitzender, Stellvertretender Vorsitzender des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf/Münster

Dr. Hans-Jürgen Niehaus, stellvertretender Vorsitzender, Mitglied des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf/Münster

Werner Taiber, Mitglied des Vorstandes der WestLB AG, Düsseldorf/Münster Herzogstrasse 15 D-40217 Düsseldorf

Norbert Lersch, Administrateur-Directeur der WestLB INTERNATIONAL S.A., 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Dr. Johannes Scheel, Administrateur-Directeur der WestLB INTERNATIONAL S.A., 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

B. Hinterlegung der Änderungseintragung vom 9. Mai 2006

Uns ist aufgefallen, dass o. g. Änderungseintragung mit der Registrierungsnummer L060040816 zum Teil nicht umgesetzt wurde. Bitte ändern Sie die Adressen der Herren Dr. Johannes Scheel und Norbert Lersch wie im hinterlegten Formular angegeben.

Wir bitten um entsprechende Anpassung des Handelsregisterauszuges.

WestLB INTERNATIONAL S.A.

N. Lersch / M. Klein

Référence de publication: 2007118821/1955/37.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02076. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.286.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 20 mai 2007

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
3. Renouvellement du poste d'administrateur- délégué et de président du conseil d'administration.

Première résolution

Remplacement du commissaire aux comptes MONTBRUN FIDUCIAIRE S.à.r.l., domiciliée à 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, par la société HMS FIDUCIAIRE s.à.r.l. avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen avec effet au 1^{er} janvier 2007. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide révoquer la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 23 mars 2005. Elle pourvoit également à son remplacement la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., domicilié au 2, rue Hannelast, L-9544 Wiltz.

Troisième résolution

L'assemblée décide révoquer Monsieur Patrick Paronneau, né le 29 octobre 1956 à Rochefort-sur-Mer, demeurant au 1, rue F.D. Roosevelt, L-4483 Soleuvre de son poste d'administrateur. Elle pourvoit à son remplacement Monsieur Laurini Claude, né le 21 janvier 1961, demeurant au 10, rue Calisco D'Adda, F-57330 Volmerange les Mines.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler Madame Anne-Marie Moscioni à son poste d'administrateur délégué et de Présidente du Conseil d'administration avec pouvoir d'engager la société en toute circonstances par sa signature individuelle.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale 2010.

J. Mousel / G. Klein / D. Mamer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007118808/3220/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

QP Elgin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.889.

Par résolution signée en date du 20 juillet 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Pierre Feltgen, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B.
- Nomination de Monsieur Pierre Feltgen, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Madame Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118813/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Kind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 81.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, Président du Conseil d'Administration;
- Mr Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, Administrateur;
- Mr Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

KIND S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118809/815/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

PI-TE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 102.753.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 juillet 2007:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, Président du Conseil d'Administration;
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, Administrateur;
- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

PI-TE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118787/815/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

BCD Travel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.506.

En date du 15 juin 2007, l'actionnaire unique a décidé de:

- ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de EUROFID Sarl avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- nommer DELOITTE S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118816/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

J2C Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 109.332.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 3 août 2007

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant au 36, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelange, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Il accepte la démission de Monsieur Michel Chriqui, expert-comptable, demeurant au 6, rue Bautain, F-67000 Strasbourg, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Il accepte la démission de Monsieur Gilbert Jost, administrateur de sociétés, demeurant au 76, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, de ses fonctions d'administrateur.

Il décide de nommer en remplacement les administrateurs suivants:

Monsieur Jean-Raoul Ismael, administrateur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris, 5, avenue de Messine,

Monsieur Christian Begue, administrateur de sociétés, demeurant à F-97400 Saint Denis, 66, rue Jules Aubert et

Monsieur Loïc Le Henand, administrateur de sociétés, demeurant à F-75002 Paris, 1, rue Favart.

Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de LG. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.562, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Il décide de nommer en remplacement comme nouveau commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS s.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.939.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Il est décidé de transférer le siège social du 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 3 août 2007

Il est décidé de nommer comme administrateurs-délégués, chacun avec pouvoir de représentation individuel:

Monsieur Jean-Raoul Ismael, administrateur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris, 5, avenue de Messine et

Monsieur Christian Begue, administrateur de sociétés, demeurant à F-97400 Saint Denis, 66, rue Jules Aubert.

Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118994/506/38.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00408. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Lormet SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 11, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 67.160.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 septembre 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

La démission de Marc Doyen en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Claude Lienard, demeurant professionnellement à Résidence Lycée, 11, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg-Limpertsberg, a été nommé administrateur en son remplacement. Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LORMET S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118841/717/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Capital Partners Investments S à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.142.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of August.

Before us M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MORNINGTON CAPITAL PARTNERS SPECIAL SITUATIONS CO-INVESTMENT FUND 1 LIMITED PARTNERSHIP, with registered office at 27 Poland Street, W1F 8QN London, United Kingdom, registered under number 12099, duly represented by Mr Marc Albertus, «licencié en administration des affaires», residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
by virtue of a proxy dated June 1st, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is CAPITAL PARTNERS INVESTMENTS S à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, MORNINGTON CAPITAL PARTNERS SPECIAL SITUATIONS CO-INVESTMENT FUND 1 LIMITED PARTNERSHIP, with registered office in 27 Poland Street, W1F 8QN London, United Kingdom.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

119673

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

A signatory managers:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliqués», born on September 28, 1948 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

B signatory managers:

4. Mr Simon Nevill Wetton, company director, born on September 30, 1964 in Abingdon, Great Britain, residing at 91, Oakley Street, London SW3 5NR, Great Britain,
5. Mr Christopher Frederick Eddis, company director, born on April 12, 1966 in Hong Kong, residing at 102, Portland Road, London W11 4LX, Great Britain.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceding text:

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten August.

Vor uns Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

MORNINGTON CAPITAL PARTNERS SPECIAL SITUATIONS CO-INVESTMENT FUND 1 LIMITED PARTNERSHIP, mit Sitz in Poland Street 27, W1F 8QN London, England, eingetragen unter Nummer 12099,

hier vertreten durch Herrn Marc Albertus, Privatbeamter, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 1. June 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompant, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CAPITAL PARTNERS INVESTMENTS S. à r. l.

Art. 2 . Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Gegenstand der Gesellschaft sind den Erwerb, die Förderung, den Besitz, die Verwaltung und den Verkauf jeder Art von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125 (einhundertfünfzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, MORNINGTON CAPITAL PARTNERS SPECIAL SITUATIONS CO-INVESTMENT FUND 1 LIMITED PARTNERSHIP, mit Sitz in Poland Street 27, W1F 8QN London, England, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

Geschäftsführer der Kategorie A:

1. Herr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliqués», geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

Geschäftsführer der Kategorie B:

4. Herr Simon Nevill Wetton, Geschäftsführer, geboren am 30. September 1964 in Abingdon, Großbritannien, wohnhaft in 91, Oakley Street, London SW3 5NR, Großbritannien,

5. Herr Christopher Frederick Eddis, Geschäftsführer, geboren am 12. April 1966 in Hong Kong, wohnhaft in 102, Portland Road, London W11 4LX, Großbritannien,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, Relation: LAC/2007/21637. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007104766/211/251.

(070119556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

MR Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2007 que la personne suivante a été nommée Administrateur de Catégorie A, avec effet immédiat, pour une durée déterminée.

- Monsieur Philippe Renauld, né le 23 décembre 1970 à Metz (France), et demeurant au 42, rue Condorcet F-75017 Paris (France).

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

- Xavier Marin
- Philippe Renauld

Administrateurs de Catégorie B:

- Charles Meyer
- Robert Faber

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007118276/4170/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Premier Estates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.541.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112961/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Amarilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 131.520.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Aimé Dumartin, gérant de sociétés, né à Saugnacq et Muret (France) le 2 février 1936, demeurant à 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg,

2) Monsieur Mehdi Dumartin, étudiant, né à Metz (France) le 18 octobre 1989, mineur d'âge, demeurant à 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, représenté par son représentant légal Monsieur Aimé Dumartin prénommé,

tous deux ici représentés par Madame Elise Lethuillier, Sous directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 31 juillet 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination AMARILUX S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de huit millions quatre cent cinquante mille euros (8.450.000,- EUR) représenté par huit mille quatre cent cinquante (8.450) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt-quatre millions cinq cent mille euros (84.500.000,- EUR) divisé en quatre-vingt-quatre mille cinq cents (84.500,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Le capital peut-être en outre modifié à tout moment par une décision de l'associé unique s'il en est, ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi et les présents statuts.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique s'il en est, exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si le capital est composé d'une ou plusieurs parts grevées d'un usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier, qu'il s'applique à une décision relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire ou de l'Assemblée Générale extraordinaire sous réserve de ce qui suit.

Toutefois, le droit de vote pour des décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire appartient au nu-proprétaire pour toute décision:

- soit entraînant modification d'un statut fiscal applicable à la détention de parts de la Société;
- soit portant réduction de capital, émission de parts nouvelles ou échange de parts;
- soit modification de la consistance, de la représentation comme de l'étendue des actifs détenus par la Société.

Le nu-proprétaire peut assister à toute Assemblée Générale.

Tout associé usufruitier ou nu-proprétaire peut prendre part au vote de toute résolution le concernant.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent que les parts sociales ont toutes été souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Aimé Dumartin, déclare souscrire à huit mille quatre cent quarante neuf (8.449) parts sociales en pleine propriété et déclare les libérer par apport en nature de huit mille et douze (8.012) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant 93,93% du capital de la société AMARINE SAS, une société par actions simplifiées de droit français, et ayant son siège social à Actisud Saint Jean, F-57130 Jouy aux Arches.

- Monsieur Mehdi Dumartin, déclare souscrire à une (1) part sociale en pleine propriété et déclare la libérer par apport en nature de une (1) action d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant 0,01% du capital de la société AMARINE SAS précitée.

Total: huit mille quatre cent cinquante (8.450) actions.

Les actions apportées de la société AMARINE SAS ont fait l'objet d'un rapport daté du 31 juillet 2007 établi par HRT REVISION, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 23, Val Fleury, à L-1526 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«6. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 8.450 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune de AMARILUX S. à r. l. à émettre en contrepartie et assorties d'une prime d'émission de EUR 4.513.»

En outre, il résulte d'un certificat émis en date 31 juillet 2007 par le président de la société AMARINE SAS,

«- les 8.013 actions apportées appartiennent respectivement à:

- Monsieur Aimé Dumartin, demeurant 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, à concurrence de 8.012 actions en pleine propriété;

- Monsieur Mehdi Dumartin, mineur représenté par son père Aimé Dumartin, demeurant 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, à concurrence de 1 action en pleine propriété-;

- Les actions sont entièrement libérées;

- Messieurs Aimé Dumartin et Mehdi Dumartin sont les seuls personnes à avoir un droit sur les actions et à pouvoir disposer des dites actions;

- Aucune action n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir ni de gager ou de démembrer la propriété des actions et aucune action n'est soumise à une saisie;

- Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;

- En vertu du droit français, et des statuts de la société, les actions sont librement transférables;
- Toutes formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentant cet apport en nature.

La différence éventuelle entre l'apport en nature et le capital social de la Société sera portée à un compte de prime d'émission.»

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexes au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de AMARILUX S.à r.l. de plus de 65%, en l'espèce 93,94% des actions émises par une société existant dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille cinq cents Euros (4.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

La durée de leur mandat est fixée à 6 années prenant cours aujourd'hui.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22385. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110101/220/188.

(070125684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Agave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.102.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2007

- La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privé, née le 7 juin 1966 à Florange (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat d'Administrateur (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, a désigné Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, née le 2 juillet 1969 à Quierscheid (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, a désigné Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

Certifié conforme
AGAVE S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118775/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Materis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.500.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.397.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du gérant unique de la société MATERIS LUXEMBOURG S.à.r.l. prise en date du 8 août 2007 que le siège de la société a été transféré avec effet à la date de cette résolution du 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg au 2, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007118776/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 2007

- Le mandat d'Administrateur de catégorie A de:

* la fondation de droit néerlandais STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant comme représentant permanent Madame Gunhilde Van Gorp, et ayant son siège social au Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE EDE,

et les mandats d'Administrateur de catégorie B de:

* Monsieur Jan Speck, Administrateur, demeurant au 43, Wolsemstraat, B-1700 Dilbeek,

* Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11,

* Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

* de Monsieur Léo Caers, Administrateur, demeurent 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, et

* de Monsieur Benoît De Keijser, Administrateur de sociétés, Zoerselbosdreef 85, B-2980 Zoersel

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KARTHEISER MANAGEMENT S. à r. l., société à responsabilité limitée avec siège social au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007118777/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Even Germany Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 127.201.

—

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer que Monsieur Patrick Lorenzato a démissionné par une lettre recommandée, datée le 31 juillet 2007, de son mandat de gérant avec effet au 9 août 2007.

Luxembourg, le 15 août 2007.

P. Bruzzese

Conseil de gérance

Référence de publication: 2007118774/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Costa Buena, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 93.766.

—

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 mai 2007

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- Mrs Inge Gisela Anneliese Jansen-Richter, Triglas 41, NL-3648 JC Winis, The Netherlands.

- Mr Hendrik Jan Jansen, Triglas 41, NL-3648 JC Winis, The Netherlands.

- Mr Stephan Jansen, Roerdomp 58, NL-3641 TK Mijdrecht, The Netherlands.

Commissaire aux Comptes:

- MULTIBREEN B.V. ayant son siège social à Postbus 4, 2350 AA Leiderdorp, The Netherlands.

Luxembourg, le 17 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société COSTA BUENA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118829/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Parli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.814.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2007

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs procèdent à l'élection de la société MADAS S.à r.l. représentée par Monsieur Alain Renard, repré-

sentant permanent comme Président de leur Conseil d'Administration pour la durée de son mandat actuel d'Administrateur.

- La société FIDIS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.312, nommée Administrateur en date du 23 décembre 2005 pour un mandat d'une durée de 4 ans, a désigné Monsieur Harald Charbon comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société FINDI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée Administrateur en date du 23 décembre 2005 pour un mandat d'une durée de 4 ans, a désigné Monsieur Marc Limpens comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société MADAS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée Administrateur en date du 23 décembre 2005 pour un mandat d'une durée de 4 ans, a désigné Monsieur Alain Renard comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

PARLI INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007119071/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Collis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.020.

—
EXTRAIT

En date du 5 septembre 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant de la société avec effet au 6 septembre 2007, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007119005/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Montis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.631.

—
EXTRAIT

En date du 6 septembre 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 6 septembre 2007, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007119009/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Emerald First Layer "E" S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.262.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 19 décembre 2003 que:

- La démission du commissaire aux comptes actuel ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES est acceptée avec effet immédiat.

- PricewaterhouseCoopers domicilié au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007118996/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 septembre 2007

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur poste d'administrateur, avec effet au 19 septembre 2007, de:

- Eric Magrini, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- André Wilwert, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Steve Van Den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet immédiat.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 19 septembre 2007, de FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:

AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING S.à r.l. ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118993/3258/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09702. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.365.

—
In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Mica Ortlinghaus, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office in D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg, duly represented by Maître Mica Ortlinghaus, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 6 LÜNEBURG S.à r.l, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.365, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 935 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Mica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 6 LÜNEBURG S.à r.l, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Lu-

xembourg sous le numéro B 125.365, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 935 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4108. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120206/231/92.

(070137814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

LLAP Kappa Holding Company, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.780.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of September.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company LLGP HOLDINGS, LLC, with registered office at 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, (United States of America),

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Luxembourg private limited liability company LLAP KAPPA HOLDING COMPANY, s.à.r.l. with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 84.780, (hereinafter referred to as the «Company»), has been incorporated by deed of the undersigned notary on November 14th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 460 of the 22nd of March 2002.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at fourteen thousand US Dollars (14,000.- USD), divided into one hundred (100) shares having a par value of one hundred and forty US Dollars (140.- USD) each.

3.- LLGP HOLDINGS, LLC, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- LLGP HOLDINGS, LLC, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- LLGP HOLDINGS, LLC appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- LLGP HOLDINGS, LLC in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- LLGP HOLDINGS, LLC declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- LLGP HOLDINGS, LLC declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the managers and the auditor of the Company.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

The amount of the capital is evaluated at 10,303.21 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LLGP HOLDINGS LLC, avec siège social à 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, (Etats-Unis d'Amérique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société à responsabilité limitée luxembourgeoise LLAP KAPPA HOLDING COMPANY, s.à.r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.418, (ci-après dénommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 22 mars 2002.

2.- Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille dollars US (14.000,- USD), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante dollars US (140.- USD) chacune.

3.- LLGP HOLDINGS, LLC, prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- LLGP HOLDINGS, LLC, prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- LLGP HOLDINGS, LLC se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- LLGP HOLDINGS, LLC déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- LLGP HOLDINGS, LLC déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- LLGP HOLDINGS, LLC déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Décharge est donnée aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le capital social est évalué à la somme de 10.303,21 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2007. Relation GRE/2007/4184. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120212/231/99.

(070137981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.312.

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de C.E.F.I. S.A., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 43312, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 270 du 5 juin 1993, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1240 du 27 juin 2006 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I- Les actionnaires de la Société, sont dûment représentés. Le nombre d'actions qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II- Il ressort de la liste de présence que les 644.576 (six cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-seize) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.172.220,- (douze millions cent soixante-douze mille deux cents vingt euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

119689

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.»

Troisième résolution

L'assemblée constate le changement de l'adresse professionnelle des administrateurs de la société à savoir Messieurs Olivier Dorier, Stewart Kam-Cheong et Philippe Chan qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Junglinster, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Hubsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4093. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120208/231/54.

(070137340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

INGTEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 45.502.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen SARTEC BUSINESS INC., avec siège social à Panama, East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd floor, (République de Panama), inscrite au Microjacket: 380950 du Registre Public de Panama, section du Microfilm (Mercantile),

ici dûment représentée par Monsieur Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée INGTEC S.à r.l. (ci- après la «Société»), avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.502, a été constituée sous la dénomination sociale de GOBLET & LAVANDIER INGENIEURS-CONSEILS s.à r.l, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 609 du 28 décembre 1993,

que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 783 du 23 mai 2002;

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 49 du 17 janvier 2003,

- en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 882 du 5 mai 2006.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée à la gérance de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Felgen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2007. Relation GRE/2007/4170. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120214/231/54.

(070137851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

ELECTEK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.325.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2007.

J.- J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007120186/239/12.

(070137803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Finflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.091.

—

In the year two thousand and six, on the first of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FINFLOR S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, of 28 August 1998, published in the Mémorial C, N ° 822 of 11 November 1998 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 66.091. The articles were amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 6 August 2001, published in the Memorial C N ° 655 on 18 June 2003.

The meeting is declared open at 11:00 with NATEXIS INDUSTRIE, represented by Mr Sébastien Ferrand, residing in Paris, in the chair,

who appointed as secretary Mr Guy Van Der Mensbrugge, residing in Paris.

The meeting elected as scrutineer Mr John Curtis, residing in Buckingham Shire.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To acknowledge the resignation of NATEXIS INDUSTRIE and CDC CAPITAL INVESTISSEMENT as directors of the Company and to grant full discharge to them for the performance of their duties.

2 To confirm the election of Mrs Maud Martin and Mr Vincent Goy as directors of the Company.

3 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of eight million one hundred eighty-eight thousand nine hundred sixty-one euro and twenty-four cents (EUR 8,188,961.24) so as to reduce it from its current amount of eight million three hundred thirty-eight thousand nine hundred sixty-one euro and twenty-four cents (EUR 8,338,961.24) represented by two million one hundred twenty-six thousand seven hundred forty-two (2,126,742) class A shares, three million one hundred forty-two thousand six hundred ninety three (3,142,693) class B shares, sixty-one thousand six hundred five (61,605) class C shares and one hundred thirty-eight thousand nine hundred sixty (138,960) class D shares, without nominal value, to one hundred and fifty thousand euro (EUR 150,000.-) divided into thirty-eight thousand two hundred and eighty-one (38,281) class A shares, fifty-six thousand five hundred and sixty-nine (56,569) class B shares, one thousand one hundred and nine (1,109) class C shares and two thousand five hundred and one (2,501) class D shares, without par value, by way of cancellation of two million eighty-eight thousand four hundred and sixty-one (2,088,461) class A shares, three million eighty-six thousand one hundred and twenty-four (3,086,124) class B shares, sixty thousand four hundred and ninety-six (60,496) class C shares and one hundred thirty-six thousand four hundred and fifty-nine (136,459) class D shares and constitution of a distributable reserve of an amount equal to the aggregate par value of the cancelled shares.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction proposed hereinabove.

5 To dissolve the Company and to decide to put the Company into liquidation.

6 To appoint the liquidator.

7 To determine the powers of the liquidator and the liquidator's remuneration.

8 Miscellaneous.

(ii) That the meeting has been convened by convening notices including the agenda and sent by registered letters on 23 November 2006 to the shareholders registered with the shareholders' register held by the Company.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from an attendance list that out of the 5,470,000 shares, representing the total capital of the Company 5,456,453 shares are present or represented at this meeting.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to acknowledge and accept the resignation with immediate effect of NATEXIS INDUSTRIE and CDC CAPITAL INVESTISSEMENT from their office of directors of the Company, to grant full discharge to them for the performance of their duties.

Second resolution

The general meeting resolved to confirm the election of the following as new directors of the Company for an unlimited duration:

1 Mrs Maud Martin, company director, having her professional address at 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and

2 Mr Vincent Goy, company director, having his professional address at 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The general meeting acknowledged that the Company's board of managers is forthwith composed as follows:

1 Mrs Maud Martin, prenamed;

2 Mr Vincent Goy, prenamed;

3 INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LTD, having its registered office at 62-63 Threadneedle Street, London EC2R 8HE, UK;

4 Mr Jean-Daniel Camus, residing at 40, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, France.

Third resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of eight million one hundred eighty-eight thousand nine hundred sixty-one euro and twenty-four cents (EUR 8,188,961.24) so as to reduce it from its current amount of eight million three hundred thirty-eight thousand nine hundred sixty-one euro and twenty-four cents (EUR 8,338,961.24) represented by two million one hundred twenty-six thousand seven hundred forty-two (2,126,742) class A shares, three million one hundred forty-two thousand six hundred ninety three (3,142,693) class B shares, sixty-one thousand six hundred five (61,605) class C shares and one hundred thirty-eight thousand nine hundred sixty (138,960) class D shares, without nominal value, to one hundred and fifty thousand euro (EUR 150,000.-) divided into thirty-eight thousand two hundred and eighty-one (38,281) class A shares, fifty-six thousand five hundred and sixty-nine (56,569) class B shares, one thousand one hundred and nine (1,109) class C shares and two thousand five hundred and one (2,501) class D shares, without par value, by way of cancellation of two million eighty-eight thousand four hundred and sixty-one (2,088,461) class A shares, three million eighty-six thousand one hundred and twenty-four (3,086,124) class B shares, sixty thousand four hundred and ninety-six (60,496) class C shares and one hundred thirty-six thousand four hundred and fifty-nine (136,459) class D shares and constitution of a distributable reserve of an amount equal to the aggregate par value of the cancelled shares.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand euro (EUR 150,000.-) represented by thirty-eight thousand two hundred and eighty-one (38,281) class A shares, fifty-six thousand five hundred and sixty-nine (56,569) class B shares, one thousand one hundred and nine (1,109) class C shares and two thousand five hundred and one (2,501) class D shares, without par value.»

Fifth resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to appoint SIGNES S.à r.l, société à responsabilité limitée, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 79.475, as liquidator.

Seventh resolution

The Shareholders resolve that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders and distribute in specie the whole or any part of the assets of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolve to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Nothing else remaining on the agenda, the meeting is declared closed at 11:30 a.m..

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who are known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINFLOR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.091 (la «Société»), constituée à Luxembourg par acte en date du 28 août 1998 reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, dépositaire dudit acte, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 11 novembre 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 6 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 18 juin 2003.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de NATEXIS INDUSTRIE, représentée par Monsieur Sébastien Ferrand, demeurant à Paris, (le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Van Der Mensbrughe, demeurant à Paris, (le «Secrétaire»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Curtis, demeurant à Buckingham Shire, (le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

(i) Reconnaissance et acceptation de la démission de NATEXIS INDUSTRIE et CDC CAPITAL INVESTISSEMENT comme administrateurs de la Société et reconnaissance de la décharge des administrateurs démissionnaires.

(ii) Acceptation et confirmation de nomination de Madame Maud Martin et de Monsieur Vincent Goy comme des administrateurs de la Société.

(iii) Réduction du capital social de la Société d'un montant de huit million cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-un euros et vingt-quatre cents (EUR 8.188.961,24) afin de le porter de son montant actuel de huit million trois cent trente-huit mille neuf cent soixante et un euros et vingt-quatre cents (EUR 8.338.961,24) divisé en deux millions cent vingt-six mille sept cent quarante-deux (2.126.742) actions de catégorie A, trois millions cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-treize (3.142.693) actions de catégorie B, soixante et un mille six cent cinq (61.605) actions de catégorie C et cent trente-huit mille neuf cent soixante (138.960) actions de catégorie D, sans désignation de valeur nominale, à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en trente-huit mille deux cent quatre-vingt et une (38.281) actions de catégorie A, cinquante-six mille cinq cent soixante-neuf (56.569) actions de catégorie B, un mille cent neuf (1.109) actions de catégorie C et deux mille cinq cent et une (2.501) actions de catégorie D, sans désignation de valeur nominale, par annulation de deux million quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante et une (2.088.461) actions de catégorie A, trois million quatre-vingt-six cent vingt-quatre (3.086.124) actions de catégorie B, soixante mille quatre cent quatre-vingt-seize (60.496) actions de catégorie C et cent trente-six mille quatre cent cinquante-neuf (136.459) actions de catégorie D, et la création d'une réserve distribuable d'un montant correspondant au total de la valeur nominale des actions annulées.

(iv) Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus proposée.

(v) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

5 Nomination d'un liquidateur.

6 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

7 Divers.

(ii) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jour, heure et lieu par des lettres recommandées constatant l'ordre du jour, envoyées le 23 novembre 2006 aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires de la Société.

(iii) Que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Qu'il résulte de cette liste de présence que sur les 5.470.000 actions représentant le capital entier de la Société, 5.456.453 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

(v) Que dès lors la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de reconnaître et d'accepter la démission avec effet immédiat de NATEXIS INDUSTRIE et de CDC CAPITAL INVESTISSEMENT comme administrateurs de la Société, de donner décharge aux administrateurs démissionnaires et de voter à nouveau sur la décharge au moment de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter et de confirmer la nomination des personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société pour une durée indéterminée:

1 Madame Maud Martin, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et

2 Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée générale a reconnu que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

1 Madame Maud Martin, prénommée;

2 Monsieur Vincent Goy, prénommé;

3 INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LTD, avec adresse professionnelle à 62-63 Threadneedle Street, London EC2R 8HE, UK;

4 Monsieur Jean-Daniel Camus, de résidence à 40, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, France.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit million cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-un euros et vingt-quatre cents (EUR 8.188.961,24) afin de le porter de son montant actuel de huit million trois cent trente-huit mille neuf cent soixante et un euros et vingt-quatre cents (EUR 8.338.961,24) divisé en deux millions cent vingt-six mille sept cent quarante-deux (2.126.742) actions de catégorie A, trois millions cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-treize (3.142.693) actions de catégorie B, soixante et un mille six cent cinq (61.605) actions de catégorie C et cent trente-huit mille neuf cent soixante (138.960) actions de catégorie D, sans désignation de valeur nominale, à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en trente-huit mille deux cent quatre-vingt et une (38.281) actions de catégorie A, cinquante-six mille cinq cent soixante-neuf (56.569) actions de catégorie B, un mille cent neuf (1.109) actions de catégorie C et deux mille cinq cent et une (2.501) actions de catégorie D, sans désignation de valeur nominale, par annulation de deux million quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante et une (2.088.461) actions de catégorie A, trois million quatre-vingt-six cent vingt-quatre (3.086.124) actions de catégorie B, soixante mille quatre cent quatre-vingt-seize (60.496) actions de catégorie C et cent trente-six mille quatre cent cinquante-neuf (136.459) actions de catégorie D, et la création d'une réserve distribuable d'un montant correspondant au total de la valeur nominale des actions annulées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus proposée, lequel article aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par trente-huit mille deux cent quatre-vingt et une (38.281) actions de catégorie A, cinquante-six mille cinq cent soixante-neuf (56.569) actions de catégorie B, un mille cent neuf (1.109) actions de catégorie C et deux mille cinq cent et une (2.501) actions de catégorie D, sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer SIGNES S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.475, comme liquidateur de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation ainsi que distribuer en nature tous ou une partie des actifs de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés uniques décident d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Ferrand, G. Van Der Mensbrugghe, J. Curtis, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2006, vol. 909, fol. 24, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007120192/239/258.

(070137799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.- J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007120183/239/12.

(070137614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.- J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007120184/239/12.

(070137620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

In the year two thousand seven, on the sixth day of the month of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

R.E. CONSTELLATION I B.V., a limited liability company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1 Parnassustrn, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands and registered with the Kamers van Koophandel, Amsterdam, under the number 34239867 (the «Shareholder»),

represented by Mr Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 30 June 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document the following:

I. The Shareholder is the sole shareholder of RE CONSTELLATION II S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated following a notarial deed on 25 August 2006, published in the Luxembourg Official Gazette - Mémorial C on 28 October 2006, number 2027 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the B 118.952 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda:

1 To increase the Company's share capital by an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500.-), by the creation and the issue of forty thousand (40,000) new shares, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

2 To issue to R.E. CONSTELLATION I B.V. forty thousand (40,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription by R.E. CONSTELLATION I B.V. for forty thousand (40,000) new shares to be fully paid up by contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above items.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500.-), by the creation and the issue of forty thousand (40,000) new shares, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to issue to R.E. CONSTELLATION I B.V., prenamed, forty thousand (40,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - payment

Thereupon now appeared Mr Manfred Müller, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of R.E. CONSTELLATION I B.V., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of R.E. CONSTELLATION I B.V., prenamed, acting in its capacity as subscriber (the «Subscriber») for forty thousand new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by the Company and to fully pay the par value of said shares by contribution in kind consisting of a loan granted by the Subscriber to the Company in the amount of one million euro (EUR 1,000,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the above contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber acting through its duly appointed attorney in fact declared that the above contribution in kind is free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the transferability of the above contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the above contribution by the Subscriber to the Company.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the forty thousand (40,000) new shares to the Subscriber as fully paid shares.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to forthwith read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500.-) divided into forty thousand five hundred (40,500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at fifteen thousand euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

R.E. CONSTELLATION I B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Locatellikade 1 Parnassustrn, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite aux Kamers van Koophandel, Amsterdam, sous le numéro 34239867 («l'Associé»)

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2007.

La procuration susmentionnée restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. L'Associés est le seul associé de RE CONSTELLATION II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée par un acte notarié le 25 août 2006, publié à la Gazette Officielle de Luxembourg - Mémorial C le 28 octobre 2006, numéro 2027 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.952 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-), par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2 Émission et allocation à R.E. CONSTELLATION I B.V. de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription par R.E. CONSTELLATION I B.V. de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales entièrement libérées par un apport en nature.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les susdits points.

5 Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-), par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre et d'allouer à R.E. CONSTELLATION I B.V., précitée, quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution**Souscription - paiement*

Ensuite Maître Manfred Müller, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de R.E. CONSTELLATION I B.V., précitée, en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de R.E. CONSTELLATION I B.V. précitée, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur») pour quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises par la Société et libérer intégralement chacune de ces parts sociales par un apport en nature consistant en un prêt accordé par le Souscripteur à la Société d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

La preuve de la propriété par le Souscripteur de l'apport ci-dessus a été donnée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé, a déclaré que l'apport susmentionné est libre de tout gage ou privilège et qu'il ne subsiste aucun empêchement au transfert de l'apport susmentionné par le Souscripteur à la Société et que des instructions valables ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'apport ci-dessus du Souscripteur à la Société.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et paiement et d'attribuer les quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales au Souscripteur en tant que parts sociales entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts lequel est dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) divisé en quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-).»

Frais et dépenses

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à quinze mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mêmes comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007. Relation: EAC/2007/9843. - Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007120198/239/155.

(070137611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Farki Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FARKI INVEST S.A.

M. Limpens / C. François

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007120266/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02748. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Mediacommunication S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.013.

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que l'adresse des Administrateurs suivants a changé:

- Monsieur Ernst Buob, Avocat, demeurant professionnellement en Suisse, 44, Vadianstrasse, CH-9000 St. Gallen;
- Monsieur Matthias Schmid, Avocat, demeurant professionnellement en Suisse, 44, Vadianstrasse, CH-9000 St. Gallen;

Et que l'adresse du Commissaire aux Comptes a changé également:

- Monsieur Christian Klammer, demeurant professionnellement en Suisse, 8, Bahnhofplatz, CH-9430 St. Margrethen.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120265/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.729.

In the year two thousand seven on the twenty ninth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of LaSalle JAPAN LOGISTICS (JPY) S. à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, incorporated by deed drawn up and enacted on the 20th of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1125 on the 9th of November 2004, inscribed at trade register Luxembourg section B number 102.729.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) shares of JPY 6,800.- (six thousand and eight hundred Yen) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of JPY 795,600.- (seven hundred ninety five thousand six hundred Yen) so as to raise it from its present amount of JPY 1,700,000.- (one million seven hundred thousand Yen) to JPY 2,495,600.- (two million four hundred and ninety five thousand six hundred Yen).

2.- To issue one hundred and seventeen (117) new shares with a nominal value of JPY 6,800.- (six thousand and eight hundred Yen) per share.

3.- To accept subscription and full payment of one hundred and seventeen (117) new shares by LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND II L.P. by contribution in cash.

4.- To amend article 8, first paragraph of the articles of incorporation to reflect the above resolutions.

5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of JPY 795,600.- (seven hundred ninety five thousand six hundred Yen) so as to raise it from its present amount of JPY 1,700,000.- (one million seven hundred thousand Yen) to JPY 2,495,600.- (two million four hundred and ninety five thousand six hundred Yen) by the issue of one hundred and seventeen (117) new shares with a nominal value of JPY 6,800.- (six thousand and eight hundred Yen).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the one hundred and seventeen (117) new shares by the sole shareholder

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND II L.P., represented by Mrs Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy declared to subscribe to the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of JPY 795,600.- (seven hundred ninety five thousand six hundred Yen) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8. al.1.** The Company's capital is set at JPY 2,495,600.- (two million four hundred and ninety five thousand six hundred Yen), represented by three hundred and sixty seven (367) shares of JPY 6,800.- (six thousand and eight hundred Yen).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LaSalle JAPANA LOGISTICS (JPY) S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101.072, constituée suivant acte reçu le 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 769 du 27 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de JPY 6.800.- (six mille huit cent Yen) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de JPY 795.600.- (sept cent quatre vingt quinze mille six cent Yen) pour le porter de son montant actuel de JPY 1.700.000.- (un million sept cent mille Yen à JPY 2.495.600.- (deux millions quatre cent quatre vingt quinze mille six cent JPY).

2.- Emission de 117 (cent dix sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de JPY 6.800.- (six mille huit cent Yen) chacune, par apport en numéraire.

3.- Souscription et paiement des 117 (cent dix sept) parts sociales par LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND II L.P.

4.- Modification afférente de l'article 8 alinea 1^{er} des statuts.

5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

119701

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de JPY 795.600,- (sept cent quatre vingt quinze mille six cent Yen) pour le porter de son montant actuel de JPY 1.700.000,- (un million sept cent mille Yen à JPY 2.495.600,- (deux millions quatre cent quatre vingt quinze mille six cent JPY) par l'émission de 117 (cent dix sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de JPY 6.800,- (six mille huit cent Yen) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 50 (cinquante) parts sociales nouvelles l'associé unique LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND II L.P.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND II L.P représenté par Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé a déclaré souscrire aux 117 (cent dix sept) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de JPY 795.600,- (sept cent quatre vingt quinze mille six cent Yen), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. al. 1.** Le capital social est fixé à JPY 2.495.600,- (deux millions quatre cent quatre vingt quinze mille six cent JPY) divisé en 367 (trois cent soixante sept) parts sociales de JPY 6.800,- (six mille huit cent Yen) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24878. — Reçu 50,84 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120254/211/125.

(070138025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

R.E. CONSTELLATION I B.V., a limited liability company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1 Parnassustrn, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands and registered with the Kamers van Koophandel, Amsterdam, under the number 34239867 (the «Shareholder»),

represented by Me Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at London, on 14 September 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document the following:

I. The Shareholder is the sole shareholder of RE CONSTELLATION II S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of one million twelve thousand five hundred euro (EUR 1,012,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incor-

porated following a notarial deed enacted on 25 August 2006, published in the Luxembourg Official Gazette - Mémorial C (the «Mémorial») on 28 October 2006, number 2027 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.952 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 6 August 2007, its publication in the Memorial still pending.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda:

1 To increase the Company's share capital by an amount of three hundred forty thousand Euro (EUR 340,000.-) in order to raise it from its present amount of one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) to an amount of one million three hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,352,500.-), by the creation and the issue of thirteen thousand six hundred (13,600) new shares, each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

2 To issue to R.E. CONSTELLATION I B.V. thirteen thousand six hundred (13,600) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for and payment in full in cash of thirteen thousand six hundred (13,600) new shares by R.E. CONSTELLATION I B.V.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above items.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of three hundred forty thousand Euro (EUR 340,000.-) in order to raise it from its present amount of one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) to an amount of one million three hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,352,500.-), by the creation and the issue of thirteen thousand six hundred (13,600) new shares, each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to issue to R.E. CONSTELLATION I B.V., prenamed, thirteen thousand six hundred (13,600) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Me Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of R.E. CONSTELLATION I B.V., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of R.E. CONSTELLATION I B.V., prenamed, acting in its capacity as subscriber (the «Subscriber») for thirteen thousand six hundred (13,600) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each issued by the Company and to fully pay the par value of said shares by a contribution in cash.

The amount of three hundred forty thousand Euro (EUR 340,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the thirteen thousand six hundred (13,600) new shares to the Subscriber as fully paid shares.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to forthwith read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million three hundred fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,352,500.-) divided into fifty-four thousand one hundred (54,100) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

R.E. CONSTELLATION I B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Locatellikade 1 Parnassustrn, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite aux Kamers van Koophandel, Amsterdam, sous le numéro 34239867 (l'«Associé»)

représentée aux fins des présentes par:

M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 septembre 2007.

La procuration susmentionnée restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. L'Associés est le seul associé de RE CONSTELLATION II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social d'un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée par acte notarié reçu en date du 25 août 2006, publié à la Gazette Officielle de Luxembourg - Mémorial C (le «Mémorial») le 28 octobre 2006, numéro 2027 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.952 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 6 août 2007, sa publication au Mémorial étant encore en cours.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) à un montant de un million trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.352.500,-), par la création et l'émission de treize mille six cents (13.600) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2 Émission et allocation à R.E. CONSTELLATION I B.V. de treize mille six cents (13.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription contre la libération intégrale par apport en numéraire de treize mille six cents (13.600) nouvelles parts sociales par R.E. CONSTELLATION I B.V.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les susdits points.

5 Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) à un montant d'un million trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.352.500,-), par la création et l'émission de treize mille six cents (13.600) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre et d'allouer à R.E. CONSTELLATION I B.V., précitée, treize mille six cents (13.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite M^e Laurent Schummer, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de R.E. CONSTELLATION I B.V., précitée, en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

Le montant de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et paiement et d'attribuer les treize mille six cents (13.600) nouvelles parts sociales au Souscripteur en tant que parts sociales entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts lequel est dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million trois cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.352.500,-) divisé en cinquante-quatre mille cent (54.100) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à cinq mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11241. — Reçu 3.400 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007120197/239/151.

(070137616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47896 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007120190/211/11.

(070137645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 623/2007 en date du 13 septembre par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007120189/208/13.

(070137978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Somesid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 17.510.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit néerlandais SIDINVEST N.V., avec siège social à NL-2651AV Berkel e Rodenrijs, Spoorhaven 88, (Pays-Bas), inscrite à la Chambre de Commerce de la Haye sous le numéro 33177555,

ici représentée par Monsieur Jean-Claude Lucius, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la société à responsabilité limitée SOMESID, (ci-après la «Société»), avec siège social à L-4330 Esch-sur-Alzette, rue des Acacias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17.510, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162 du 25 juillet 1980.

Que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Frank Baden:

- en date du 20 octobre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 27 novembre 1980,

- en date du 15 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du onze novembre 1989,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 205 du 25 avril 1997,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par les associés en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 10 janvier 2003.

B) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a la seule et unique associée actuelle de la Société et qu'elle prend, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est constaté que suite à une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, les associés, qui devraient être inscrits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sont au nombre de 2, savoir:

- la société à responsabilité limitée de droit néerlandais H.S.L (AGRO) B.V, avec siège social à NL-2651AV Berkel e Rodenrijs, Spoorhaven 88, (Pays-Bas), inscrite à la Chambre de Commerce de la Haye sous le numéro 33177555, pour 4.999 parts sociales, et

- Monsieur Pieter Rost Onnes, directeur de sociétés, né à Sao Paulo, Brésil, le 18 novembre 1942, demeurant à NL-1070 Amsterdam, P.O. Box 78037, (Pays-Bas), pour 1 part sociale.

Il est décidé, pour autant que de besoin, de procéder au redressement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Deuxième résolution

Il est constaté que la prédite société H.S.L (AGRO) B.V, en sa qualité d'associée, a entretemps été transformée en société anonyme de droit néerlandais dénommée SIDINVEST N.V.

Troisième résolution

L'associée unique constate:

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 31 mai 2007, Monsieur Pieter Rost Onnes, préqualifié, a cédé son unique part sociale qu'il détenait dans la Société à la Société SIDINVEST N.V., prédésignée;

- que Monsieur Claude Breche, en sa qualité de gérant de la Société, a déclaré accepter en date du 18 juillet 2007 ladite convention de cession de parts ci-avant documentée au nom et pour le compte de la Société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil, et

- que la cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir de la date de la cession.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), divisé en cinq mille (5.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique la société anonyme de droit néerlandais SIDINVEST N.V., avec siège social à NL-2651AV Berkel e Rodenrijs, Spoorhaven 88, (Pays-Bas).»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-C. Lucius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation: GRE/2007/4134. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007120209/231/72.

(070137333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Novalis Real Estate Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 108.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2007.

R. Arrendorff

Notaire

Référence de publication: 2007120187/218/12.

(070137302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Kalispera, Société Anonyme,

(anc. Kalispera S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 76.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007120270/2724/14.

(070137310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

W2007 Parallel Amelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. W2007 Parallel Blocker 4 S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007120271/212/13.

(070137315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Cegelec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.493.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48722 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007120272/211/11.

(070137965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Prologis European Holdings XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.225.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of August,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS X S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 18, boulevardRoyal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr Peter Cassells, acting in his capacity as manager of PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS X S.à.r.l, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the holding of participations through direct or indirect shareholdings in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. The Company may issue debt securities, loan notes or any other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the 1915 Law.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.À.R.L.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager(s) determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single partner, the Company's shares held by such partner are freely transferable.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He/they is/are authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. The manager(s) may decide to pay interim dividends in accordance with the 1915 Law.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the 1915 Law.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 20. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares are subscribed by PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS X S.À.R.L., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

General meeting of partners

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l, a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Mr Peter Cassells, residing professionally at 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, born on 25 June 1965 in Dublin, Ireland, and

- Mr Craig Bass, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 23 November 1971 in Bradford, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS X S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par M. Peter Cassells, agissant en sa qualité de gérant de PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS X S.à r.l, résidant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations par le biais de la détention directe ou indirecte d'actions de sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers (ii) l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) la souscription à des obligations convertibles et autres titres de créances ou emprunts obligataires, l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées. La Société peut émettre des titres de créances, des emprunts et autres instruments obligataires et conclure des contrats de prêts ou autres emprunts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la Loi de 1915.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.À.R.L.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le(s) gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une Société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant accord de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Lorsqu'il y a un associé unique, les parts de la Société détenues par cet associé sont librement cessibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne cause pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le/les gérants est/sont

nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement faites par lui en rapport avec toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie du fait d'être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'aura pas droit à être indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise conduite; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnité relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que pour autant que la Société est avisée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ci-avant n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 15. Le(s) gérant(s) peut (peuvent) décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts requiert l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi de 1915.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des engagements de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

Art. 23. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts, sera réglée conformément à la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS X S.À.R.L., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sont désignés en qualité de gérants de la Société pour une période illimitée:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- M. Peter Cassells, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 25 juin 1965 à Dublin, Irlande, et

- M. Craig Bass, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25268. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007120229/7241/275.

(070137743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.729.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48815 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007120274/211/11.

(070138026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Villa SB 2006 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.478.

—

EXTRAIT

En date du 14 août 2007, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

- Mademoiselle Léonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur avec effet au 1^{er} août 2007. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale de 2008.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2007119022/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.